



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'ACDFL salue le soutien de Loblaw à l'endroit du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie du Canada**

17 mai 2024 – L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) est heureuse de l'annonce des Compagnies Loblaw Limitée à l'appui du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie du Canada (le Code).

Le Code a été élaboré pour promouvoir la transparence et le commerce équitable alors que les produits évoluent au sein de la chaîne d'approvisionnement, des fournisseurs aux magasins, puis vers les résidences canadiennes. Voici certains de ses objectifs :

- Contribuer à la prospérité et la compétitivité du secteur des produits d'épicerie.
- Promouvoir la confiance réciproque et la collaboration parmi les partenaires de la chaîne de valeur du secteur de l'épicerie, fondé sur des normes claires en matière de commerce équitable.
- Permettre à toutes les Parties régies par le Code de prendre des décisions commerciales éclairées dans un contexte de certitude commerciale, régi par des accords clairs.
- Prévoir un mécanisme efficace et équitable de résolution des litiges commerciaux.

« Nous saluons la nouvelle selon laquelle Loblaw a accepté de participer au Code de conduite des épiceries, a déclaré Michael Graydon, président du conseil d'administration par intérim du Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie. Dans un système alimentaire très complexe, la vision pour le Code a toujours été celle d'un Code pleinement inclusif et volontaire, élaboré par le secteur de l'épicerie et géré par ses parties prenantes au sein de la chaîne d'approvisionnement. L'annonce d'aujourd'hui par Loblaw nous rapproche davantage de la mise en œuvre du Code tandis que nous continuons de travailler avec tous les partenaires du secteur afin de garantir une participation maximale. »

« Nous sommes ravis que Loblaw se soit engagée à participer à ce Code, a ajouté Ron Lemaire, président de l'ACDFL. En tant que membre fondateur du groupe de travail initial créé pour élaborer le Code; et en tant que membre du nouveau conseil d'administration par intérim, l'ACDFL a collaboré activement avec toutes les parties prenantes pour élaborer le Code et continuera de le faire afin de soutenir sa mise en œuvre dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. »

L'élaboration du Code, lancée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture, a constitué un effort collaboratif impliquant des détaillants, des sociétés de transformation et des fabricants. Cette approche collaborative garantit que le Code soutient les petites parties prenantes ainsi que le secteur, tout en reconnaissant les complexités du marché canadien de l'épicerie. Pour en savoir plus sur le Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie du Canada, visitez le [codeducanada.org](http://codeducanada.org).



**Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :**

Micken Kokonya

Gestionnaire, communications et études de marché

Association canadienne de la distribution de fruits et légumes

Cellulaire : 613 878-3312

Courriel : [mkokonya@cpma.ca](mailto:mkokonya@cpma.ca)

**À propos de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL)**

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), dont le siège social se trouve à Ottawa, en Ontario, est un organisme à but non lucratif qui représente des membres aux horizons divers provenant de tous les segments de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur des fruits et légumes frais au Canada et qui est responsable de 90 % des ventes de fruits et légumes au pays. L'ACDFL a la chance de représenter un secteur qui est à la fois un moteur économique important pour les communautés et un facteur d'amélioration de la santé et de la productivité de la population canadienne.